

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ CERCLE-DES-CANTONS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

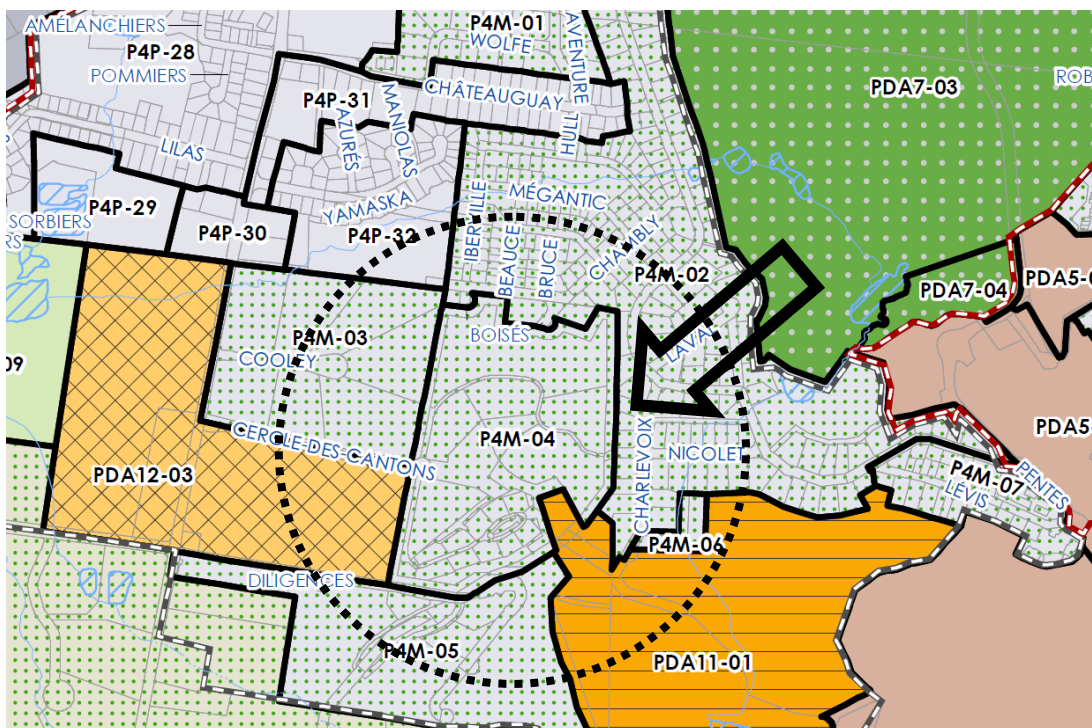
Une demande de modification du projet résidentiel intégré du Cercle-des-Cantons a été déposée à la Ville de Bromont le 11 janvier 2018 ;

L'article 145.18 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), stipule que le conseil peut décréter que les plans produits soient soumis à une consultation publique.

Ce projet de modification du projet résidentiel intégré fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 23 avril 2018, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Cette modification est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1039-2017 et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone P4M-04, zone dans laquelle est situé le projet :



Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du Conseil désigné par lui, expliquera la demande de modification du projet résidentiel intégré en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que les conséquences de son approbation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Bromont, ce 11^e jour d'avril 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques